



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 14.6.2024
C(2024) 4268 final*

Monsieur le Président,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis concernant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement d'un cadre de mesures en vue de renforcer l'écosystème européen de la fabrication de produits de technologie « zéro net » {COM(2023) 161 final}.

Dans le cadre du premier pilier du plan industriel du pacte vert, le règlement pour une industrie «zéro net» vise à simplifier le cadre réglementaire, à renforcer la résilience et la compétitivité de la production de technologies «zéro net» dans l'UE et à rendre notre système énergétique plus sûr et plus durable. Cela créera de meilleures conditions pour mettre en place des projets de production «zéro net» et attirer les investissements afin que nos capacités stratégiques globales de production de technologies «zéro net» approchent ou atteignent au moins 40 % de nos besoins de déploiement d'ici à 2030.

A ce titre, le règlement aidera à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et la transition vers la neutralité climatique d'ici à 2050 tout en favorisant la compétitivité de l'industrie de l'UE, en créant des emplois de qualité et en soutenant les efforts de l'UE pour réduire nos dépendances énergétiques.

La Commission se félicite du large soutien exprimé par le Sénat en faveur des objectifs poursuivis par la proposition. Elle note aussi les suggestions du Sénat qui ont en grande partie été prises en compte dans les négociations inter-institutionnelles. Cela concerne notamment l'extension du champ d'application à des technologies additionnelles, tels que les technologies pour la décarbonation des processus industriels, la suppression du principe de 'l'accord tacite' dans le cadre des dispositions relatives au processus d'octroi de permis, ou encore l'inclusion dans le règlement de dispositions sur les vallées d'industries « zéro émission ».

*M. Jean-François RAPIN
Président de la commission
des affaires européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS*

*cc. M. Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS*

Le Parlement européen et le Conseil ont conclu les négociations le 6 février 2024¹. Après son adoption par le Parlement européen puis par le Conseil le 27 mai, le règlement entrera en vigueur le lendemain de sa publication au Journal officiel.

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées, la Commission se réjouit, par avance, de la poursuite du dialogue politique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Maros Šefčovič
Vice-président exécutif

Thierry Breton
Membre de la Commission



¹ <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2024/02/06/net-zero-industry-act-council-and-parliament-strike-a-deal-to-boost-eu-s-green-industry/>